

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 824

présenté par

Mme Untermaier et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 43

Substituer aux alinéas 65 à 69 l'alinéa suivant :

« VIII bis. – Les deuxième et dernière phrases du premier alinéa de l'article 20-5 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 précitée sont supprimées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.